

Journées nationales - Lyon 1991

Allocution de Monsieur le Recteur d'Académie, D.Bancel.

Je voudrais d'abord, en quelques mots, vous accueillir, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, dans l'Académie de Lyon, comme Recteur, mais aussi au nom du Ministre de l'Éducation qui m'a demandé de le représenter pour cette ouverture officielle de vos journées. Je tiens, en premier lieu à féliciter l'association régionale de Lyon et son président, monsieur Duplay pour l'organisation de ces journées.



Vous savez comme moi que Lyon est le deuxième centre universitaire de France, après Paris, et cette ville ayant à juste titre une ambition européenne, est aussi une cité riche d'un patrimoine architectural, culturel de tout premier ordre. Est-il besoin, au cas bien impro-

aussi une cité riche d'un patrimoine architectural, culturel de tout premier ordre. Est-il besoin, au cas bien improbable où vous l'ignoreriez, de rappeler que c'est aussi une capitale de la gastronomie française, ce qui ne manque pas d'intérêt à l'occasion de ces journées qui, pour studieuses qu'elles seront, n'en ménageront pas moins quelques moments de loisirs aux congressistes...

Un propos dans une séance inaugurale de cette nature étant toujours délicat, j'aurais pu faire l'historique de l'APMEP, puisque je ne suis plus loin de figurer désormais parmi ses anciens, avec toutefois un titre de noblesse auquel je tiens beaucoup, celui de l'un des rares stagiaires d'agrégation de Paul Vissio, l'un des fondateurs de l'Association. Je pourrais essayer de rassembler quelques souvenirs, et vous parler de mathématiques, mais peut-être mon propos serait-il hasardeux...

Je vais donc vous parler des préoccupations qui sont aujourd'hui celles d'un Recteur.

Un problème qui figure parmi les importantes questions actuelles du système éducatif est celui de son passage à un régime de croisière, lié à la mise en place des lois de décentralisation.

Depuis 1985, nous vivons dans un système de compétences partagées entre l'Etat et les collectivités, où celui-ci a comme principale compétence celle de l'action éducative. Les collectivités, elles, ont une double responsabilité : celle de l'hébergement, de l'entretien des locaux, mais aussi une responsabilité en terme de programmation, de prospective, responsabilités qui s'expriment à travers le schéma prévisionnel des formations.

Ce régime de compétences partagées a connu durant quelques années un équilibre, le système éducatif se concentrant beaucoup sur l'action éducative, qui était son domaine de compétence ; dans le même temps, les collectivités valorisaient leurs investissements à travers des réalisations, des constructions qui donnaient lieu à des manifestations. L'intérêt de nos concitoyens portait alors sur le domaine de compétence de notre partenaire.

Aujourd'hui, on constate un changement : l'intérêt de l'opinion publique pour les problèmes de formation est de plus en plus lié de façon directe à l'action éducative, à l'activité d'enseignement - les familles s'intéressent davantage à la réussite scolaire. Les collectivités, qui traduisent toujours d'une certaine manière les préoccupations de nos concitoyens, se soucient également, à bon escient me semble-t-il, de ces questions qui relèvent de notre compétence.

De sorte que nous sommes en train de passer d'un partenariat dans lequel l'accent mis par les médias portait sur le domaine de compétence des deux partenaires, à un régime où c'est notre propre domaine de compétence qui

soit le contraire d'une fermeture sur nous-mêmes, laquelle nous pousserait à nous demander : «Quel est donc cet intérêt pour notre compétence?», ou bien encore : «Il ne faut surtout pas que d'autres personnes s'intéressent à ce qui relève de notre compétence...».

Nous devons refuser une telle attitude de repli du système éducatif, pour privilégier au contraire un esprit d'ouverture, de partenariat dans lequel chacun doit respecter les compétences de son partenaire, mais où chacun acceptera aussi de discuter, de dialoguer sur les domaines respectifs de compétence.

Vous savez, comme moi, que l'unité de base de la politique éducative est l'établissement, et vous n'ignorez pas qu'il est, depuis 1985, doté d'un statut d'Établissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E.). Il comporte un conseil d'administration, et bénéficie d'une large autonomie, comprise comme une large responsabilité dans la définition des structures pédagogiques, et des actions à mettre en œuvre pour la réussite des élèves.

J'ai le sentiment que cette capacité d'initiative est souvent ignorée au niveau des établissements, ce qui conduit parfois à entendre des propos tels que «Le Rectorat a décidé que...». Or, de telles réflexions sont erronées, car le Rectorat ne décide pas dans un domaine qui est celui de la compétence, de l'autonomie et de la responsabilité des établissements!

En vérité, cette autonomie s'exprime dans un cadre précis, qui est celui du projet d'établissement. C'est au niveau de ce dernier que s'affirme la responsabilité de l'établissement à mettre en œuvre les actions les plus appropriées à la réussite de nos élèves. Il est donc normal que ce soit à ce niveau que s'exercent certaines compétences, car c'est l'établissement, l'équipe d'établissement, qui connaît le mieux les élèves, les possibilités de l'équipe pédagogique et les ressources de l'environnement de l'établissement.

Mais l'établissement n'est pas un élément isolé : l'ensemble des établissements constitue le service public de l'Éducation, et c'est pour cela que les autorités académiques sont amenées à mettre en place une démarche de projet, projet qui s'exprime dans le «projet académique» consistant à assurer la cohérence du service public dans l'offre de formation, mais aussi la continuité pédagogique à travers les divers établissements que sont les écoles, les collèges et les lycées.

Finalement, le projet de l'Académie, c'est la réalisation de la synthèse entre ce qui est la politique ministérielle, et ce que sont les préoccupations exprimées par les collectivités à travers le schéma prévisionnel des formations, une synthèse qui tient compte des réalités et des potentialités propres de l'Académie.

Je voudrais en venir à un essai, bien hasardeux peut-être, de modélisation mathématique de ce problème.

Une première possibilité serait de le traiter comme un problème aux conditions initiales, ou comme on le dit quelquefois, comme un problème de Cauchy.

On partira d'une situation donnée, à un instant $t = 0$, et donc des solutions qu'on pourra appeler $f(0)$. Puis on donnera une vitesse, une impulsion $f'(0)$.

On supposera que ce système doit être soumis à plus ou moins de contraintes extérieures. Une première approche consisterait à modéliser le système éducatif comme un problème aux conditions initiales. Je dirais que c'est une conception volontariste, faisant une place très forte à l'impulsion (la vitesse initiale).

On pourrait aussi concevoir le système comme un système avec conditions aux limites : nous connaissons la situation initiale $f(0)$. Nous faisons aussi de la prospective, et nous essayons à court terme (disons à cinq ans) de nous faire une idée sur une situation souhaitable, raisonnable du système éducatif.

Il faut donc la connaître avec une certaine précision. Si la condition initiale est exactement connue, c'est une situation, la situation finale $f(5)$ n'étant connue qu'à un certain degré de précision, qui est la précision que nous donne la prospective. C'est donc qu'en fait la condition limite est dans une classe d'équivalence : on prend l'ensemble des situations possibles, et on le quotiente par ce que nous donnent les approximations liées à une prospective.

De sorte que c'est, d'une certaine manière, construire la solution en partant d'un état initial, en essayant de se situer dans une classe d'équivalence pour l'Etat à court terme.

Ceci revient à modéliser ce que d'aucuns appellent parfois une politique pragmatique qui, à partir d'un certain nombre de réalités, de contraintes, essaye de réaliser une situation du système éducatif souhaitée à court terme, et qui réponde à un certain nombre de contraintes et d'impulsions.

Voici un sujet que je vous sou mets, dont je ne doute pas que vous trouviez la (bonne) solution. Je ne sais si c'est un problème bien posé, mais c'est un problème que vous pouvez toujours vous poser...

A vrai dire, je souhaite que vous ne voyiez simplement dans ce propos que la nostalgie d'une période où je me situais de l'autre côté de l'estrade...

Je terminerai en vous dressant mes meilleurs vœux de bon séjour à Lyon, et surtout de fructueux travail!